

20^{ème} Assemblée Générale de la COPEAM

RESOLUTION FINALE

Tunis, le 13 avril 2014

Dans une phase de transition politique démocratique qui touche l'ensemble de l'espace méditerranéen, promouvoir un rapprochement entre les pays de cet espace s'impose comme une priorité pour le développement pacifique et prospère de tous les pays de la Région.

Les changements profonds ne sauraient remettre en question la longue histoire en commun et le processus de coopération consolidée entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens.

En outre, les nouveaux défis mondiaux demandent, plus que jamais, une vision et des réponses communes, sous-tendues par un processus démocratique réel impulsé par la société civile : agir aujourd'hui signifie correspondre aux attentes de tous ceux qui aspirent à une Méditerranée plurielle et harmonieuse.

Les réformes en cours ne pourraient réussir que si elles sont accompagnées du soutien de la société civile, pleinement consciente et impliquée dans le débat démocratique, à travers un véritable accès à l'information et à des processus décisionnels transparents.

Les médias traditionnels et les nouveaux médias sont des acteurs essentiels de cette approche inclusive. Ils peuvent accélérer le rythme des réformes dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, comme la gouvernance démocratique et la liberté d'expression.

La Radio et la Télévision publiques, en particulier, restent d'extraordinaires véhicules d'échanges culturels et de partage, compte tenu de leur mission spécifique et de la valeur ajoutée en termes éditoriaux. Leur rôle éducatif est un élément clef dans l'évolution démocratique et dans la perception de la responsabilité individuelle.

Sur la base de ces principes, les participants à la 20^{ème} Assemblée générale de la COPEAM appellent les gouvernements et les Institutions européennes et arabes à repenser la coopération et relancer le cadre institutionnel Euromed pour le soutien à :

- 1) la diversité culturelle
- 2) l'accès à l'éducation pour tous
- 3) la liberté d'expression
- 4) le droit à l'information et à l'accès à internet
- 5) l'universalité du service public, en particulier dans une phase de transition
- 6) l'égalité des genres
- 7) la coopération audiovisuelle et aux industries culturelles et créatives

Dans le but d'assurer une prospérité partagée, promouvoir une coopération mutuellement bénéfique, asseoir des relations méditerranéennes apaisées et durables, l'Europe a besoin de la Méditerranée et la Méditerranée a besoin de l'Europe.